



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



**Communauté de communes
de l'Huisne Sarthoise**

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est l'occasion, pour les conseillers communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au jeudi 30 mars 2017. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.

Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :

- ↳ En 1^{er} lieu, une évolution du paysage intercommunal qui modifie tous les indicateurs financiers pour déterminer certaines données telles que les dotations ou encore le FPIC dont le montant n'est pas connu à ce jour,*
- ↳ En 2^{ème} lieu, le changement de régime fiscal qui va atténuer voire neutraliser pour les deux prochaines années la baisse des dotations liée à la contribution au redressement des finances publiques,*
- ↳ En 3^{ème} lieu, le maintien en valeur à l'échelle nationale du montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) étant précisé que le montant de l'Huisne sarthoise est fonction de l'évolution des indicateurs calculés à l'échelle de la France entière et par comparaison entre les intercommunalités,*
- ↳ En 4^{ème} lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 0,4 %,*
- ↳ En 5^{ème} lieu, l'évolution de certains postes à la hausse comme la CVAE du fait de l'intégration des neuf communes et la diminution de certains autres comme le FNGIR pour les mêmes raisons,*
- ↳ En 6^{ème} lieu, le maintien de la cotisation CNFPT assise sur les salaires à 0,9%,*
- ↳ En 7^{ème} lieu, la disparition du SMPAD avec ses incidences potentielles sur le budget communautaire.*

L'année 2017 est aussi marquée par la mise en œuvre des réformes territoriales actuelles (développement économique, tourisme) et futures (GEMAPI, eau, assainissement) et la finalisation du schéma de mutualisation.

Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2017 les bases pérennes de son développement futur.

Le Président
Jean-Carles GRELIER
Vice-président du Conseil départemental

LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2016

EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	3 712 074,11 €
Recettes	<u>3 926 752,93 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	214 678,82 €
Résultat N-1	<u>2 967 439,73 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	3 182 118,55 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 1 459 299 €.

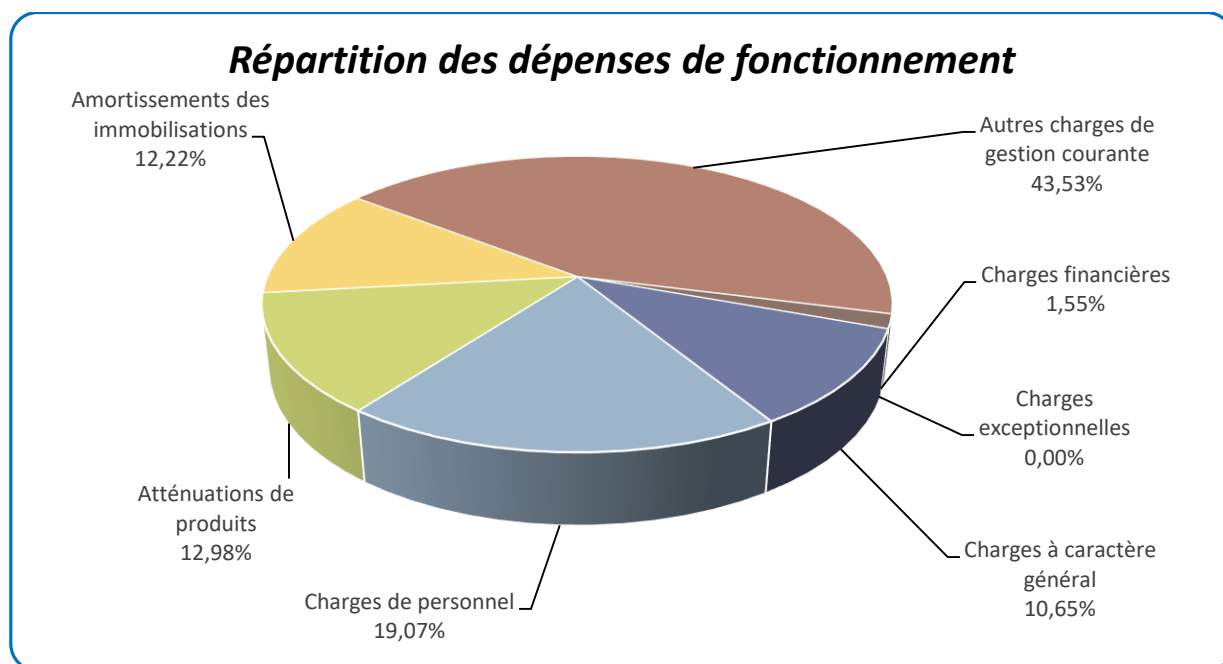
LES DEPENSES

		BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	716 800,00 €	395 205,78 €	321 594,22 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	740 130,00 €	707 811,11 €	32 318,89 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	484 056,00 €	481 796,00 €	2 260,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	179 885,00 €	0,00 €	179 885,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 459 299,00 €	0,00 €	1 459 299,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	453 727,00 €	453 726,76 €	0,24 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 846 809,00 €	1 615 871,81 €	230 937,19 €
chapitre D 66	Charges financières	57 667,00 €	57 662,65 €	4,35 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	948 685,00 €	0,00 €	948 685,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		6 887 058,00 €	3 712 074,11 €	3 174 983,89 €

LES RECETTES

		BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 967 439,00 €		-0,73€
chapitre R 013	Atténuations de charges	18 000,00 €	19 852,79 €	-1 852,79 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	22 196,00 €	22 194,36 €	1,64 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	191 296,00 €	185 462,86 €	5 833,14 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	3 113 236,00 €	3 102 206,00 €	11 030,00 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	536 967,00 €	558 639,99 €	- 21 672,99 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	37 831,00 €	37 442,35 €	388,65 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	93,00 €	954,58 €	-861,58 €
chapitre R 78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		6 887 058,00 €	3 926 752,93 €	-7 134,66 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2016/2015
Charges à caractère général	283 902 €	315 544 €	277 945 €	395 206 €	↗ 42,19%
Charges de personnel et frais assimilés	375 176 €	397 776 €	546 189 €	707 811 €	↗ 29,59%
Autres charges de gestion courante	1 888 308 €	1 642 438 €	1 618 994 €	1 615 872 €	↘ -0,19%
Charges financières	96 757 €	78 703 €	67 783 €	57 623 €	↘ -14,99%
Charges exceptionnelles	0 €	143 €	1 974 €	- €	

A l'exception des charges à caractère général et des charges de personnel, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué au cours de l'exercice 2016.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 1 615 871.81 €.

Ce chapitre comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 615 906 €,
- Subvention au SDIS : 468 692 €,
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €,
- Participation au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 2 647.40 €,
- Participation au budget SMPAD : 131 140.52 €,
- Participation au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois : 75 444 €,
- Participation au Pays du Perche Sarthois pour la réalisation des itinéraires cyclo-touristiques : 2 000 €,
- Subvention à la Mission Locale : 28 358 €,
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 45 000 €,
- Participation au budget SMPAEBGHS : 7 059.74 €,
- Subvention Lesiour Soulbieu : 400 €,
- Diverses participations (CAUE, Sarthe Développement, Association des Communautés de France, Association des Maires, Initiative Sarthe, ...).

Il comprend également les indemnités des élus pour un montant global de 92 667,33 € (charges comprises).

Malgré l'augmentation des participations aux budgets annexes RAM et OM ainsi qu'au SMPAEBGHS, ce chapitre a subi une baisse d'environ 3 000 €. Cette diminution s'explique principalement par la baisse tendancielle et continue de la participation au SDIS et par l'absence de versement en 2016 de la subvention pour l'organisation de la Biennale.

Le chapitre D 042 – Opérations d'ordre entre sections enregistre cette année les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens.

Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel représentent 19.07 % des dépenses de fonctionnement.

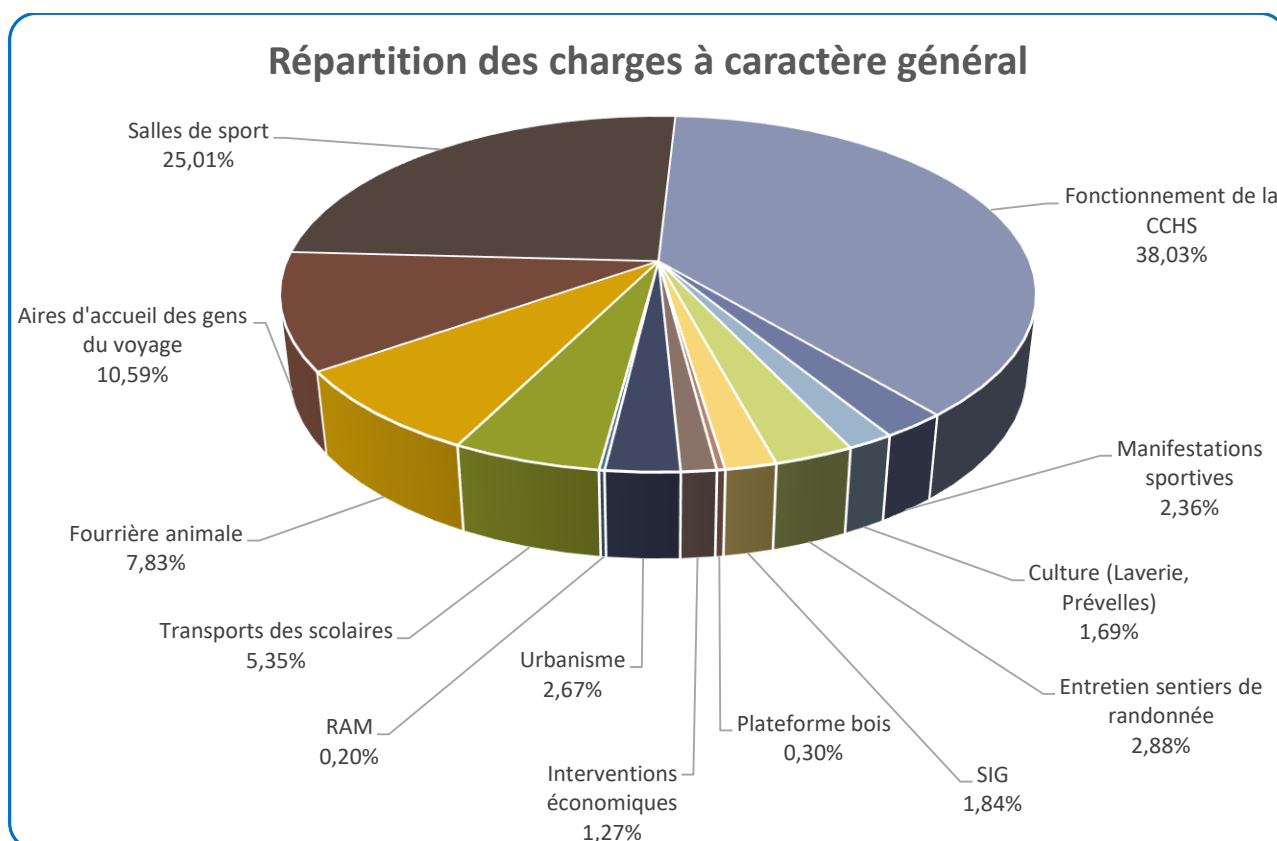
L'augmentation constatée entre 2015 et 2016 (+ 29 %) est liée :

- A la montée en charge du service d'instruction avec le recrutement d'un 3^{ème} instructeur en juillet 2016,
- A la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en vue de remplacer un agent en congé maternité et de renforcer la partie administrative et financière de la structure,
- A l'arrivée de la seconde animatrice RAM au 4 janvier 2016.

Les atténuations de produits correspondent :

- au reversement de CFE au profit du SMPAD pour 362 960 €,
- au dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 1 240 €,
- ainsi qu'au FPIC pour un montant de 117 596 € (contre 67 393 € lors de l'exercice précédent).

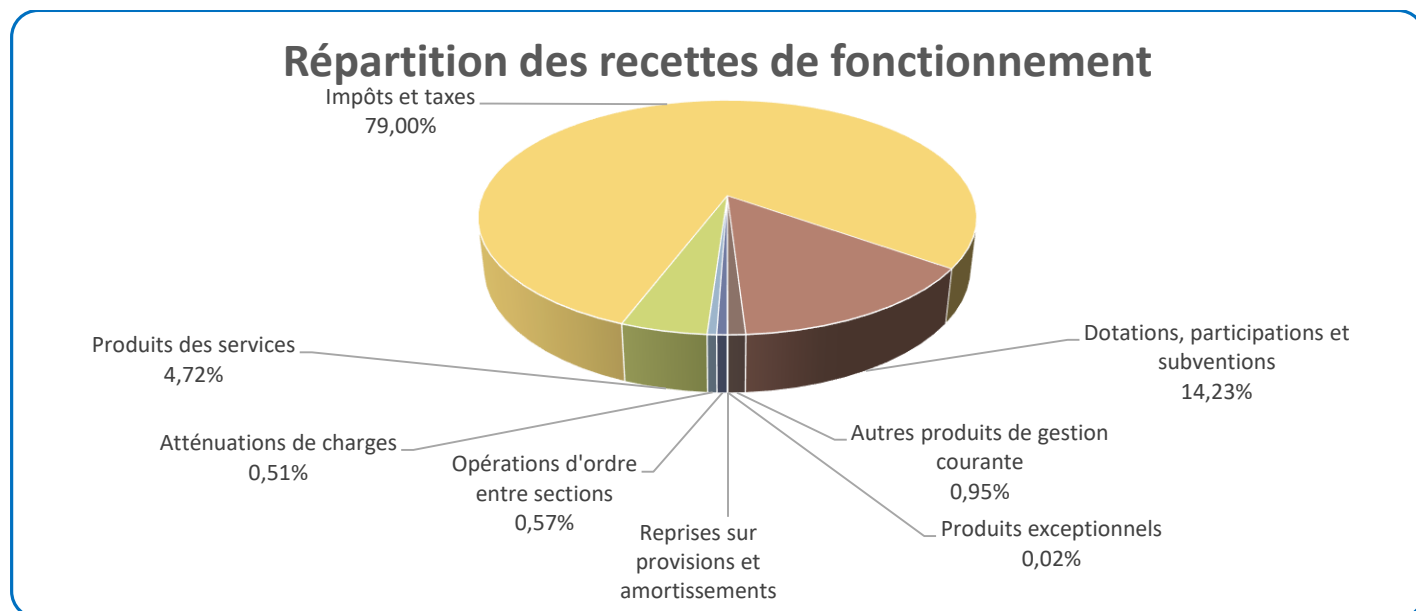
Le chapitre D011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une hausse significative (environ 117 000 € par rapport à 2015) et s'élève à 395 205.78 €.



Les charges financières avec un montant de 57 662.65 € ont subi une diminution de plus de 15 % par rapport à 2015 (diminution constante du désendettement de la CCHS).

Les charges exceptionnelles d'un montant budgété de 948 685 € correspondent notamment à des crédits budgétaires faisant office de réserve financière et une assistance technique en vue de la mise à jour de son contrat SPANC suite à l'élargissement de son périmètre (2 400 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016		
Impôts et taxes	3 046 425 €	3 060 727 €	3 068 087 €	3 102 206 €	↗	1,11%
Dotations, participations et subventions	763 212 €	748 242 €	635 435 €	558 640 €	↘	-12,09%
Produits des services	52 651 €	46 528 €	93 508 €	185 463 €	↗	98,34%
Autres produits de gestion courante	68 262 €	45 800 €	45 453 €	37 442 €	↘	-17,62%
Produits exceptionnels hors cessions	2 042 €	8 519 €	102 589 €	955 €		

Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent les $\frac{3}{4}$ des ressources de la CCHS.

Ils se décomposent de la façon suivante :

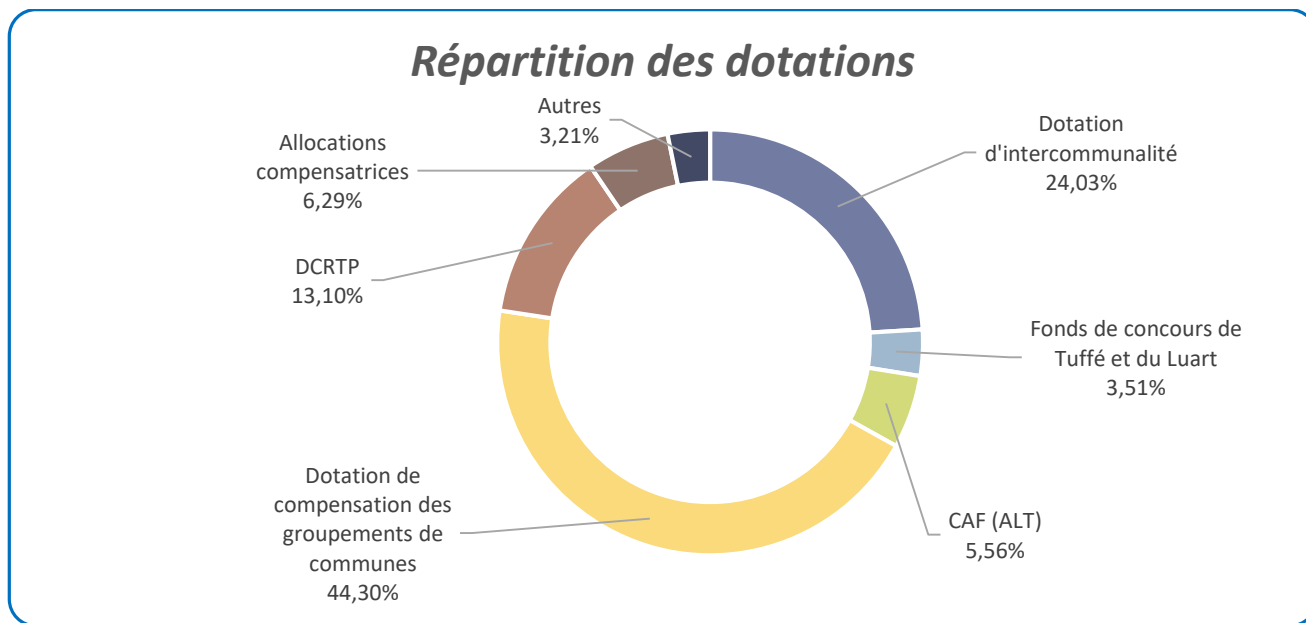
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	85 200 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	700 665 €
Taxe d'habitation :	848 746 €
CFE hors zone :	349 618 €
CFE de zone :	362 960 €
Rôles supplémentaires :	92 796 €
<hr/>	
↪ Compte 73111 – Contributions directes :	2 439 975 €
↪ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	479 489 €
↪ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	19 194 €
↪ Compte 7323 – FNGIR :	163 548 €

Extrait du
RC - 1386

3 102 206 €

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent l'autre ressource essentielle de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation d'intercommunalité :	75 871.00 €
- la dotation de compensation des groupements de communes :	285 240.00 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	85 995.00 €
- les allocations compensatrices :	33 864.00 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée par la CAF pour les aires d'accueil :	32 082.76 €
- la participation des communes du Luart et de Tuffé pour les salles de sports :	24 504.55 €
- Subventions Département et ANAH pour l'étude préopérationnelle OPAH (erreur d'imputation comptable 1311-1313)	21 082.68 €



La diminution du montant des dotations s'explique par la réduction de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité d'environ 19,5 % et d'une faible diminution des allocations compensatrices ; cette dernière étant une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat.

Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 5.67 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent :

- des revenus des immeubles : 36 474.34 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil : 15 144.63 €,
- de l'Automne culturel 2016 : 1 296 €,
- des mises à disposition de personnel auprès des communes, du centre culturel de La Laverie et du SPANC : 15 038.22 €,
- du remboursement des frais de personnel et des dépenses courantes par les budgets annexes RAM et urbanisme : 149 168.32 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 4 815.69 €.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 954.58 €, il correspond au remboursement par l'assurance suite à des sinistres.

Par ailleurs, des titres ont été comptabilisés au chapitre R 013 – Atténuations de charges pour un montant de 19 852.79 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour un agent en détachement, en arrêt maladie, en congé maternité et le remboursement des cotisations retraite.

Le chapitre R 042 – Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois et d'un bâtiment relais.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 127 363,07 €
Recettes	<u>476 854,38 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	- 650 508,69 €
Résultat N-1	<u>340 091,85 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	- 310 416,84 €

LES DEPENSES

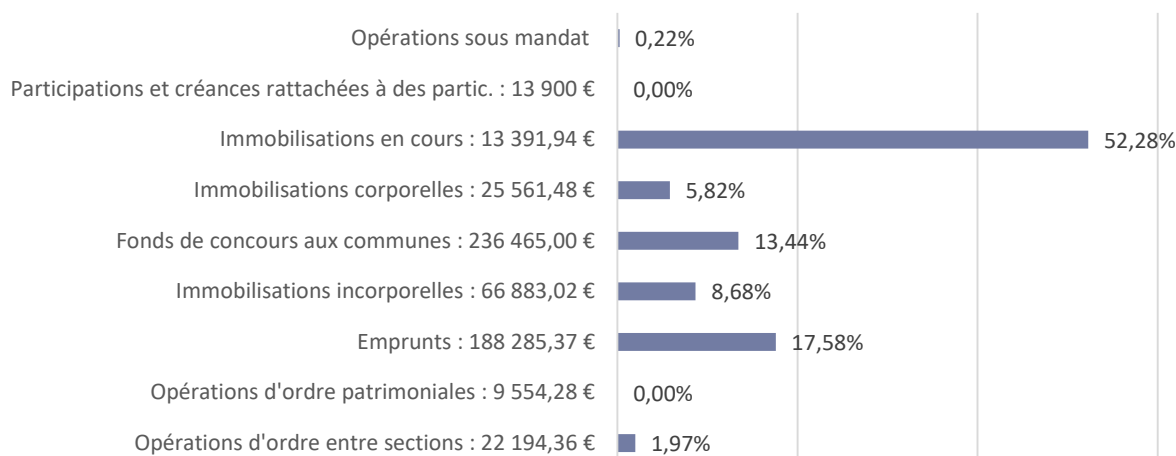
		BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	22 196,00 €	22 194,36 €	1,64 €
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	185 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	198 185,00 €	198 179,61 €	5,39 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	603 790,00 €	97 864,45 €	505 925,55 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	705 431,00 €	151 544,00 €	553 887,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	99 755,00 €	65 640,86 €	34 114,14 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 568 000,00 €	589 438,94 €	978 561,06 €
chapitre D 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	796 000,00 €	2 500,85 €	793 499,15 €
Total des dépenses d'investissement		4 178 357,00 €	1 127 363,07 €	3 050 993,93 €

LES RECETTES

		BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	340 091,00 €		-0,85 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 459 299,00 €	0,00 €	1 459 299,00 €
chapitre R 023	Immobilisation en cours	0,00 €	5 790,00 €	-5 790,00 €
chapitre R 024	Produit des cessions	100,00 €	0,00 €	100,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	453 727,00 €	453 726,76 €	0,24 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 500,00 €	17 337,62 €	30 162,38 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	1 081 640,00 €	0,00 €	1 081 640,00 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	796 000,00 €	0,00 €	796 000,00 €
Total des recettes d'investissement		4 178 357,00 €	476 854,38 €	3 361 410,77 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses d'investissement



Les immobilisations en cours (chapitre D 23) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 52,28 % des dépenses totales.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 198 179.61 €, ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les emprunts souscrits par la CCHS.

Au chapitre D 20 – Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses a été enregistré notamment :

- l'assistance technique pour l'élaboration ou les modifications des PLU de Beillé, Cherré, Tuffé, Duneau, Cherreau, Le Luart + Assistance :26 763.18 €
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal52 261.79 €
- la Mission d'assistance et conseil pour compétences communautaires (publicité) 1 157.24 €
- l'Etude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :5 130.00 €
- le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels Segilog et Geide-Pro : 4 911.13 €
- l'acquisition de licences et d'antivirus pour l'ensemble du parc informatique5 178.11 €
- la refonte du site internet de la Communauté de communes :1 260.00 €
- l'acquisition de divers logiciels (certificats électroniques, licences Exchange, ...) 708.00 €.

Le solde d'un montant de 505 925.55 € correspond notamment aux crédits inhérents :

- à l'assistance technique pour l'élaboration du PLUI (337 738.21 €) et pour l'élaboration des PLU des communes (115 236.82 €),
- au solde de l'étude (étude de programmation) confiée au cabinet Ingénierie Sportive et Culturelle relative au centre aquatique pour 9 900 € ; le Conseil communautaire ayant décidé d'abandonner le projet, le marché a été résilié,
- à l'étude pour la rénovation des piscines à la Ferté-Bernard (35 000 €),
- à une réserve de 5 000 €,
- au solde du compte Concessions et droits similaires pour 4 702.76 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont également été comptabilisées pour :

- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie 2 850.00 €
- l'acquisition d'une remorque 1 231.21 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour La CCHS 37 916.25 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour La Laverie 793.00 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour le service instruction du droit des sols (recrutement d'un 4^{ème} agent au 01/07/16)..... 2 965.96 €
- l'acquisition de matériels divers (téléphones portables, radiateurs pour les locaux des gardiens des aires d'accueil, etc.) 19 884.44 €.

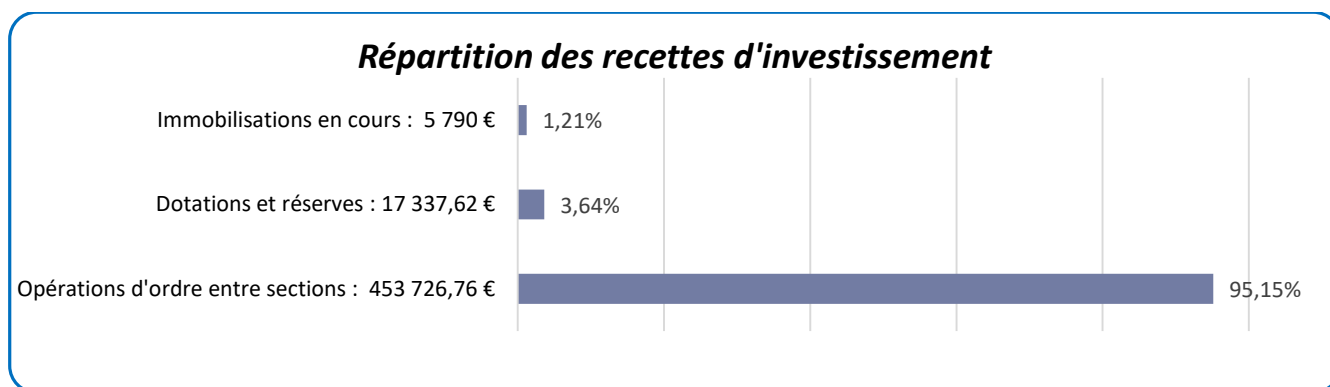
Les immobilisations en cours correspondent aux différents travaux réalisés par la CCHS en 2016 à savoir :

- les frais relatifs aux travaux de réaménagement de l'hôtel communautaire pour 22 081.74 €,
- la construction du bâtiment blanc pour 556 034.76 €,
- l'extension du bâtiment blanc ICOFOR pour 8 362.13 €,
- les frais relatifs à la construction d'un RAM à Tuffé pour 2 960.31 €.

Le solde d'un montant de 978 561.06 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- aux travaux de réaménagement pour 7 918.26 € suite à l'acquisition d'un bâtiment pour les services de la CCHS,
- à la construction d'un bâtiment blanc aux Ajeux pour 104 755.24 €,
- à la construction d'un RAM à Tuffé pour 452 039.69 €,
- à l'extension du bâtiment blanc ICOFOR pour 178 637.87 €,
- à divers travaux dans les salles de sport, à la résidence d'artiste de Prévelles, etc.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes émises s'élèvent à 456 854.38 € et se décomposent de la façon suivante :

- ⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :
- les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) 453 726.76 €
 - le remboursement de l'avance Pigeon TP 5 790.00 €
- 459 516.76 €**
- ⇒ la recette génératrice de trésorerie (elle finance les investissements de la CCHS) :
- le FCTVA 17 337.62 €.

D'autres recettes (subventions) sont à percevoir. Cependant, un décalage existe entre l'envoi du dossier pour mise en paiement et la perception réelle des fonds. Par ailleurs, deux subventions ANAH et Département auraient dû être imputées sur le chapitre subvention d'investissement mais elles sont injustement imputées en R 74 (Cf. supra). Une régularisation comptable sera opérée en 2017.

LES RESTES A REALISER 2016

N° compte	N° opération	Intitulé	Montant
-----------	--------------	----------	---------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

458101		Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé	793 499,00
202		Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	322 730,00
		Dont PLUI	261 204,00
		PLU	61 526,00
2051		Concessions, droits similaires et licences	708,00
2041412		Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations	402 061,00
2111		Terrains nus	20 000,00
2161		Œuvres et objets d'arts	1 150,00
2313		Constructions	
	3215	Acquisition d'un bâtiment communautaire et travaux	3 021,00
	3315	Construction d'un bâtiment blanc (HT)	60 860,00
	3416	Construction RAM à Tuffé	85 535,00
	3516	Extension bâtiment ICOFOR (HT)	14 601,00
		Laverie	1 194,00
		RAM	2 165,00

TOTAL DEPENSES

1 707 524,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

458201		Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé	796 000,00
102222		F.C.T.V.A.	20 866,00
1311		Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux	394 880,00
		DETR pour l'élaboration du PLUI	97 500,00
	3315	Construction bâtiment blanc	232 940,00
	3516	Extension bâtiment ICOFOR	64 440,00
1318		Autres subventions	
	3416	Construction Ram à Tuffé	280 880,00
1341		DETR - Equipement non transférable	
		Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé	64 000,00

TOTAL RECETTES

1 556 626,00

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/16.....	- 310 416.84 €
Dépenses – Restes à réaliser	1 707 519.56 €
Recettes – Restes à réaliser.....	1 556 626.79 €
Résultat après restes à réaliser 2016.....	- 461 309.61 €

LA DETTE

La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs

Les 3 emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 2 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 2 008 630 € soit 68 % de la dette,
- et la Caisse d'Epargne pour 950 000 €.

Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (année)	TAUX	PERIODICITE	DATE DERNIERE ECHEANCE
Crédit Local de France	609 796 €	01/12/1998	20	5,44%	annuelle	01/12/2018
Crédit Local de France	1 398 834 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
Caisse d'Epargne	950 000 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024

Le coût de la dette

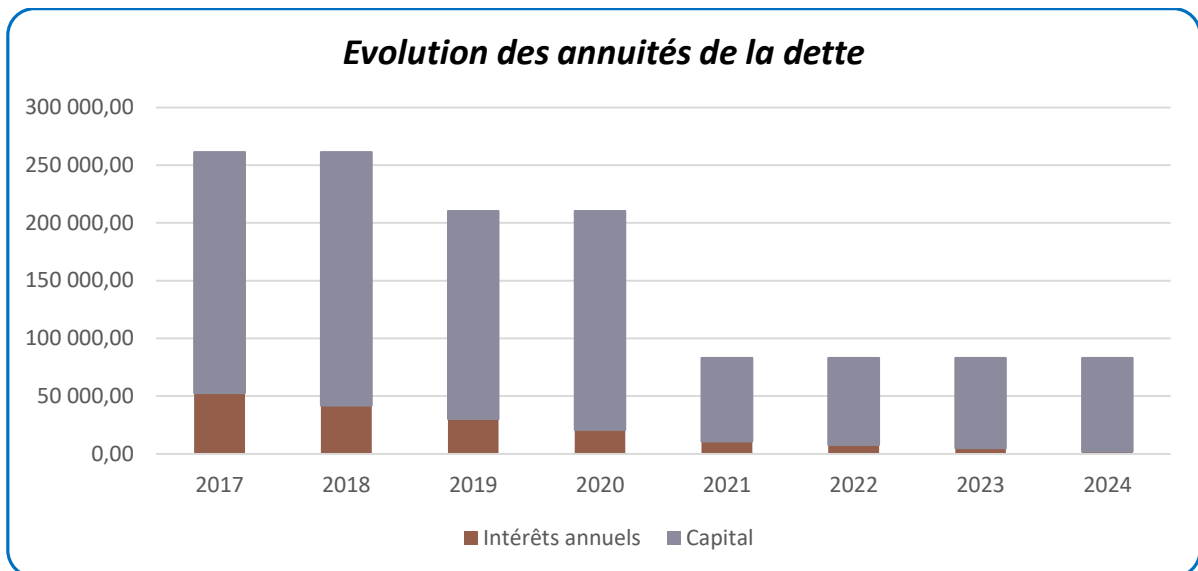
	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Encours de la dette :	1 733 768,36 €	1 492 663,30 €	1 304 377,93 €	1 106 198,32 €
Taux moyen :	4,77%	5,10%	5,10%	5,10%
Durée moyenne :	15,8	18,0	18,0	18,0
Durée résiduelle moyenne :	4,85	6,67	5,67	4,67

L'encours de la dette par habitant est de 37.26 € par habitant au 1^{er} janvier 2017 contre 50.44 € au 1^{er} janvier 2016 et 57.90 € au 1^{er} janvier 2015.

Au 1^{er} janvier 2017, la capacité de désendettement de la CCHS s'élève à 1,7 année en 2016. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut. Les seuils d'alerte sont au-delà de 8.

L'évolution de la dette

Les charges financières continuent à diminuer de manière significative à savoir une baisse de plus de 46 % entre 2012 et 2017 dans la mesure où la Communauté de communes n'a pas souscrit de nouveaux emprunts au cours des derniers exercices.



LES INDICATEURS FINANCIERS

☰ Capacité d'autofinancement

↳ Résultat de l'exercice	214 678,82
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	+ 453 726,76
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	- 0
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	+ 0
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	- 0
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	+ 0,00
↳ Produits des cessions (C 775)	-
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	- 22 194,36
CAF	646 211,22

Le montant de la CAF permet d'augmenter le fonds de roulement et de couvrir partiellement les dépenses réelles d'investissement :

- ↳ à savoir, le remboursement des emprunts :

Capital	198 179.61 €	}	261 258,20 €
Intérêts	63 078.58 €		
- ↳ les dépenses d'équipement pour 904 488.25 €.

☰ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	3 712 074.11 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 453 726.76 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 198 179.61 €
Total	3 456 526.96 €
↳ Produits réels de fonctionnement	/ 3 903 603.99 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,885

Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 201 466,00 €
Recettes	<u>2 208 368,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	6 902,00 €
Résultat N-1	<u>1 802,20 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	8 704,20 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	782 638,00 €	782 638,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 418 828,00 €	1 418 828,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 201 466,00 €	2 201 466,00 €	0,00 €

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SMIRGEOMES pour un montant total de 2 201 466 € pour 2016 contre 2 089 987 € pour 2015 soit une augmentation de 5,33 %.

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 802,00 €		- 0,20 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	1 583 758,00 €	1 592 462,00 €	-8 704,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	615 906,00 €	615 906,00 €	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		2 201 466,00 €	2 208 368,00 €	-8 704,20 €

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 – Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération n°07-04-2016-021 prise en conseil communautaire le 7 avril 2016, la clé de répartition concernant la participation au SMIRGEOMES est de 72 % pour la TEOM et 28 % pour la Communauté de communes.

LE BUDGET ANNEXE – SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	266,08 €
Recettes	<u>945,11 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	679,03 €
Résultat N-1	<u>0,59 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	679,62 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	346,00 €	266,08 €	79,92 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	883,00 €	0,00 €	883,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 629,00 €	266,08 €	3 362,92 €

Deux agents de la Communauté de communes sont en charge des dossiers SPANC : l'un pour la partie administrative et l'autre pour les aspects techniques. Dans ce contexte, des frais de personnel sont affectés au budget annexe SPANC via le chapitre D 012.

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1,00 €		0,41 €
chapitre R 70	Vente de produits finis et prestations de services	1 228,00 €	945,11 €	282,89 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	27 840,00 €	0,00 €	27 840,00 €
Total des recettes de fonctionnement		29 069,00 €	945,11 €	28 123,30 €

Au chapitre R 70, ont été comptabilisées les surtaxes perçues au titre des contrôles de bon diagnostic réalisés en 2016 (versement sous forme d'acomptes de la part de la SAUR).

Par ailleurs, est inscrite en R74 une participation de l'Agence de l'eau versée pour chaque dossier traité dans le cadre de l'OPAH.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	<u>0 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	0 €
Résultat N-1	<u>0 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	0 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Comptabilité distincte rattachée	540 600,00 €	0,00 €	540 600,00 €
Total des dépenses d'investissement		540 600,00 €	0,00 €	540 600,00 €

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 45	Comptabilité distincte rattachée	540 600,00 €	0,00 €	540 600,00 €
Total des dépenses d'investissement		540 600,00 €	0,00 €	540 600,00 €

Aux chapitres R 45 et D 45, aucune opération a été comptabilisée en 2016.

LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 534,12 €
Recettes	<u>261,95 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	- 5 272,17 €
Résultat N-1	<u>- 27,22 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	- 5 299,39 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	28,00 €		0,78 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	9 600,00 €	5 534,12 €	4 065,88 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	168 889,00 €	0,00 €	168 889,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		178 517,00 €	5 534,12 €	172 955,66 €

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	163 258,00 €	0,00 €	163 258,00 €
chapitre R 74	Dotations et participations	14 999,00 €	0,00 €	14 999,00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	260,00 €	261,95 €	-1,95 €
Total des recettes de fonctionnement		178 517,00 €	261,95 €	178 255,05 €

La section de fonctionnement enregistre :

↳ pour un montant total de 5 534,12 € au chapitre D 011, les frais généraux (électricité, eau, taxe foncière, entretien des espaces verts, etc.).

↳ le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	0,00 €
Résultat N-1	<u>- 309 909,85 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	- 309 909,85 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	309 910,00 €		0 15 €
chapitre D 040	Opérations d'ordres entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		309 910,00 €	0,00 €	0,15 €

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	168 889,00 €	0,00 €	168 889,00 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	141 021,00 €	0,00 €	141 021,00 €
Total des recettes d'investissement		309 910,00 €	0,00 €	309 910,00 €

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...).

LE BUDGET ANNEXE – URBANISME

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2015-009 du 24 avril 2015, la Communauté de communes « est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisations relatives au droit des sols de toutes les communes, sous forme de prestations de services... ». Aussi, le Conseil a validé la création d'un budget annexe propre dédié au service urbanisme selon l'instruction budgétaire et comptable M14 à compter du 1^{er} juillet 2015. Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 19 communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	73 808,39 €
Recettes	84 621,90 €
Résultat de l'exercice 2016	10 813,51 €
Résultat N-1	- 1 129,47 €
Résultat cumulé au 31/12/16	9 684,04 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 130,00 €		0,53 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	9 510,00 €	6 651,00 €	2 859,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	67 800,00 €	64 130,59 €	3 669,41 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	3 724,00 €	0,00 €	3 724,00 €
chapitre D 042	Dotations aux amortissements	3 027,00 €	3 026,80 €	0,20 €
Total des dépenses de fonctionnement		85 191,00 €	73 808,39 €	10 253,14 €

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent aux charges de personnel pour les 3 « agents instructeurs » (chapitre D 012) et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011).

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Produits des services et domaines	85 191,00 €	84 621,90 €	569,10 €
Total des recettes de fonctionnement		85 191,00 €	84 621,90 €	569,10 €

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes, ce qui représente pour 2016 un montant total de 84 621.90 € (3,30 € par habitant).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>4 176,79 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	4 176,79 €
Résultat N-1	<u>- 7 010,40 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	- 2 833,61 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Résultat d'investissement reporté	7 011,00 €		0,60 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	890,00 €	0,00 €	890,00 €
Total des dépenses d'investissement		7 901,00 €	0,00 €	890,60 €

Aucune dépense n'a été réalisée en investissement cette année.

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	3 724,00 €	0,00 €	3 724,00 €
chapitre R 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	3 027,00 €	3 026,80 €	0,20 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 150,00 €	1 149,99 €	0,01 €
Total des recettes d'investissement		7 901,00 €	4 176,79 €	3 724,21 €

Concernant le R 040, il s'agit de l'amortissement des intégrations de PLU dans le logiciel.

Concernant le R 10, il s'agit de remboursement de FCTVA sur les investissements réalisés.

LE BUDGET ANNEXE – RAM

La Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise a pris la compétence Relais Assistantes Maternelles le 1^{er} septembre 2015. Dans ce cadre, le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°04-06-2015-014, la création d’un budget annexe RAM reposant sur la nomenclature M14.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	103 457,23 €
Recettes	<u>105 892,16 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	2 434,93 €
Résultat N-1	<u>3 243,02 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	5 677,95 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	25 150,00 €	16 031,01 €	9 118,99 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	87 600,00 €	83 777,04 €	3 822,96 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 970,00 €	0,00 €	1 970,00 €
chapitre D 042	Dotations aux amortissements	3 402,00 €	3 401,97 €	0,03 €
chapitre D 66	Charges financières	248,00 €	247,21 €	0,79 €
Total des dépenses de fonctionnement		118 370,00 €	103 457,23 €	14 912,7 €

Les chapitres D 011 et D 012 correspondent respectivement aux frais de fonctionnement du RAM ainsi qu'aux salaires.

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 243,00 €		- 0,02 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	115 127,00 €	105 892,16 €	9 234,84 €
Total des recettes de fonctionnement		118 370,00 €	105 892,16 €	9 234,82 €

Le Relais d’Assistants Maternels est principalement financé par :

- la Caisse d’Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement d’un acompte au titre de 2016 pour un montant de 60 892,16 €),
- le budget général pour un montant de 45 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	7 491,17 €
Recettes	<u>13 462,62 €</u>
Résultat de l'exercice 2016	5 971,45 €
Résultat N-1	<u>- 5 426,15 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/16	545,30 €

LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Résultat d'investissement reporté	5 427,00 €		0,85 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	4 039,00 €	4 038,86 €	0,14 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 850,00 €	753,60 €	1 096,40 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €	2 698,71 €	1 301,29 €
Total des dépenses d'investissement		15 316,00 €	7 491,17 €	2 398,68 €

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 correspondent aux acquisitions pour l'équipement du service tels que du matériel pédagogique, des licences et du matériel informatique pour le 2^{ème} agent du RAM recruté à compter du 4 janvier 2016.

LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2016	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 970,00 €	0,00 €	1 970,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (Amortissements)	3 402,00 €	3 401,97 €	0,03 €
chapitre R 010	Dotations, fonds divers et réserves	9 944,00 €	10 060,65 €	-116,65 €
Total des recettes d'investissement		15 316,00 €	13 462,62 €	1 853,38 €

Les recettes sont liées à l'amortissement des investissements antérieurs (chap R 040 = 3401,97 €), au versement d'excédents capitalisés (chap R010 = 8604,15 €) servant à couvrir les restes à réaliser 2015 et du FCTVA (chap R010 = 1 456,50 €)

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2017

Les perspectives budgétaires prennent en compte l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, et l'intégration de 9 communes (Champrond, Courgenard, Gréez-sur-Roc, Lamnay, Melleray, Montimirail, Saint-Jean-des-échelles, Saint-Maixent, Saint-Ulphace) dans le cadre du SDCI.

LES RECETTES

LES IMPOTS

Promulguée le 29 décembre 2016, la Loi de Finances pour 2017 annonce une revalorisation des valeurs locatives de 0,4 % contre 1,01 % en 2016.

Par conséquent, les recettes fiscales 2017 s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2016			PREVISIONNEL 2017		
	Bases	Taux	Montants	Bases	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	28 252 621	2,48%	704 876	Calcul sur les bases 2016 + 0,4%	2,48%	768 842
Taxe foncière sur le non bâti	2 072 993	4,11%	85 200		4,11%	120 525
Taxe d'habitation	23 510 970	3,61%	1 078 075		3,61%	1 082 388
CFE hors zone	13 395 325	20,57%	349 618		20,57%	3 586 516
CFE zone	1 869 001		362 960			
Rôle supplémentaire			92 796			0
CVAE			479 489 €			558 489 €
			2 919 474 €			6 116 730 €

Le produit fiscal devrait augmenter en 2017 de 3 197 256 € dû principalement au passage en FPU et à l'élargissement de périmètre.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liée à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations soit :

- FNGIR : + 102 020 soit une baisse de 61 258 € (60,31 %),
- et DCRTP : + 85 995 € identique en 2016

Le FNGIR enregistre une baisse liée à l'élargissement de périmètre. En effet, les services fiscaux ont recalculé ces deux dotations afin que l'Huisne Sarthoise ne perçoive pas plus qu'elle ne devrait suite à la réforme de la TP et à son élargissement.

La loi de finances prévoit également une diminution des allocations compensatrices de fiscalité directe locale de 39 % environ ce qui devrait représenter une perte de 12 815 € pour l'Huisne Sarthoise.

LES DOTATIONS

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Les collectivités territoriales contribuent depuis 2014 à l'effort de redressement des finances publiques. Cette contribution est répartie entre chaque catégorie de collectivités territoriales au prorata des dépenses totales. Elle viendra ainsi minorer leur DGF.

Cependant, le changement de régime fiscal génère un effet d'aubaine par un nouveau calcul des dotations sur la base de taux moyens nationaux, ce qui favorise la CCHS dans cette hypothèse.

Ainsi, et selon les simulations effectuées par le Cabinet KPMG, la CCHS percevra en 2017 155 000 € au titre de la dotation d'intercommunalité au lieu de restituer 14 000 €. A ce montant s'ajoutera la dotation de compensation des groupements de communes qui devrait faire l'objet d'un écrêtement et avoisinerait les 275 000 € voire 280 000 € si les règles de calcul de l'écrêtement sont les mêmes qu'en 2016.

Les chiffres définitifs des dotations seront communiqués à la Communauté de communes dans la deuxième quinzaine de mars.

LE FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016
FPIC pour l'ensemble intercommunal (€)	-48 703	-89 022	-202 148	-274 852	- 473 808
Part pour l'EPCI (€)	-14 712	- 28 898	- 49 347	- 67 393	- 117 596
Montant au niveau national (€)	150 millions	360 millions	570 millions	780 millions	1 milliard

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Pour 2017, le montant du prélèvement de l'ensemble intercommunal devrait évoluer du fait de l'intégration des neuf communes même si le montant prélevé au niveau national est resté identique. Il reste à espérer que ce montant reste situé dans la fourchette 100 – 120 000 € pour la Communauté de communes. Le montant définitif sera communiqué dans la deuxième quinzaine d'avril c'est-à-dire une fois que tous les paramètres de calcul seront connus suite à la recomposition du paysage intercommunal.

LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes.

⇒ **SMPAD**

L'analyse du compte administratif 2016 pour le SMPAD est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	349 928.73 €	1 876 662.44 €
Recettes	583 056,62 €	2 284 502.70 €
Résultat exercice	233 127.89 €	407 840.26 €
Résultat reporté	505 163.95 €	- 32 069.63 €
Résultat cumulé au 31/12/15	738 291.84 €	375 770.63 €

La participation de la Communauté de communes au budget SMPAD s'est élevée à 131 140,52 € en plus du reversement de CFE de zone de 362 960 € soit un montant total de 494 100,52 €.

En effet, conformément à la convention établie entre le SMPAD et la CCHS, cette dernière reverse la CFE de zone au syndicat.

Lors de son Débat d'Orientations Budgétaires le 7 mars 2017, le Comité Syndical a retenu au titre de ses orientations budgétaires notamment :

↳ les opérations susceptibles d'être engagées en :

Pour la zone des Ajeux :

- ↳ Etude sur l'aménagement du bâtiment libéré par la société BOSCH (division en deux unités distinctes) ;
- ↳ Aménagements liés à l'arrivée de nouvelles activités ou à la « fermeture » de sites existants (murs, portails, enseignes, aménagements paysagers, plateformes, réseaux) ;
- ↳ Entretien paysager hors contrat (renouvellement de végétaux) ;

Pour la zone du Coutier :

- ↳ Prolongement de la voirie pour l'accès à la parcelle de 5 ha 58 ;
- ↳ Viabilisation de parcelles en fonction des demandes d'installation (électricité, eau, etc.) ;
- ↳ Réfection de certaines parties de voirie.

↳ la reconduction des crédits pour l'achat de terrains au Coutier.

Par ailleurs, en application de la Loi NOTRe, une consultation est en cours d'analyse afin d'examiner les conditions de dissolution du syndicat suite au retrait du Département de cette structure.

Ce syndicat se réunira le jeudi 16 mars prochain pour voter son budget. La CCHS devrait verser une participation de 597 811 €.

⇒ **LA LAVERIE**

Le Centre culturel de La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration se réunira prochainement pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2016, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer à hauteur identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ↳ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ↳ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposant, crédit géré en direct par la CCHS.

⇒ **L'EPIC « ENTRE MAINE ET PERCHE »**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

Compte tenu des délais liés aux démarches administratives, il a été décidé de reporter le déploiement de cet EPIC au 3 avril 2017 puis au 1^{er} octobre 2017 afin de permettre une mise en route progressive.

Dans l'intervalle, l'association Office de Tourisme de la Ferté Bernard exerce pour le compte de la Communauté de communes cette compétence.

Dans ces conditions et sous réserve des travaux de la CLECT, une première évaluation des charges conduit au résultat suivant :

Sur cette base, et sous réserve d'un examen plus approfondi, la Communauté de communes versera une subvention de :

- ↳ 6 000 € à l'Association des Amis de l'Abbaye de Tuffé pour l'animation touristique à Tuffé Val de la Chéronne hors période estivale,
- ↳ 97 500 € à l'association Office de Tourisme de la Ferté Bernard pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre,
- ↳ Le solde, soit 15 287,72 € étant versé à l'EPIC étant précisé que les reliquats éventuellement détenus par l'Association Office de Tourisme de la Ferté Bernard seront reversés à l'EPIC lors des opérations de liquidation de cette dernière.

Par ailleurs, la CCHS reversera à l'EPIC le produit de la taxe de séjour collectée et participera le cas échéant, aux investissements nécessaires au fonctionnement de cette structure.

⇒ **SMPAEBGHS**

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a été créé le 1^{er} janvier 2013.

Ce syndicat a pour objet la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé - La Chapelle Saint Rémy – Connerré.

Au cours de l'année 2014, l'étude de faisabilité technico-financière de la future zone d'activités économiques a été menée à son terme. Une nouvelle étude a été réalisée dans le courant de l'année 2015 sur l'impact en termes budgétaires et financiers pour les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de l'Huisne Sarthoise.

Le Comité syndical a pris lors du débat d'orientations budgétaires le 7 mars 2017 les orientations suivantes :

- modifier les statuts pour permettre la réalisation de voirie d'accès ou connexe à la zone,
- inscrire une participation de chaque CC aux opérations de voirie,
- affiner et actualiser les études financières sur le projet d'une zone :
 - o au regard des impacts budgétaires de la loi NOTRe,
 - o des incidences des fusions et modifications de périmètre des Communautés de communes au regard de leur surface financière,
 - o et des incidences du changement de régime fiscal de la CC de l'Huisne Sarthoise.

La modification statutaire vise notamment à modifier le ratio de participation de chaque Communauté de communes suite à la fusion de la CC du Pays des Brières et du Gesnois avec celle du pays Bilurien. Ainsi, Le Gesnois Bilurien contribuerait à hauteur de 51,28% alors que l'Huisne Sarthoise contribuerait à hauteur de 48,72% (CCHS : 29685 habitants, CC Le Gesnois Bilurien : 31 241 habitants).

Sur cette base, la participation de la Communauté de communes au fonctionnement du Syndicat serait pour l'année 2017 de 5 897.56 €.

⇒ **SMIRGEOMES**

Bien que la compétence déchets ménagers soit déléguée au SMIRGEOMES, elle n'en demeure pas moins un pan important de l'action communautaire tant sur des aspects représentatifs que budgétaires :

- représentatifs : par l'engagement des élus de l'Huisne Sarthoise dans les différentes instances du Syndicat Mixte dont le Bureau et l'animation de commissions et par les décisions prises,
- budgétaires au travers du poids de la participation annuelle.

Le SMIRGEOMES a terminé sa procédure budgétaire 2016 avec une présentation du DOB le 14 octobre 2016, et le vote du budget le 2 décembre dernier.

La situation financière du SMIRGEOMES s'est considérablement dégradée sur la période 2012/2013. Une amélioration constatée en 2015 a été poursuivie en 2016. Ceci s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une politique restreinte concernant les projets d'investissement.

☞ En 2017, la participation de la Communauté de communes sera de 2 542 205.00 € soit une augmentation de 15.58 % (+ 340 739 €) par rapport à 2016.

☞ La compétence ordures ménagères est basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- par une participation du budget général selon un ratio 74 % (taxe) – 26 % (budget général).

La commission Déchets ménagers et le Bureau ont émis un avis favorable à une prise en charge de 26 % par le budget général de la participation au SMIRGEOMES.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2017 au SMIRGEOMES	2 542 205.00 €
Résultat n-1	8 704.20 €
TOTAL A FINANCER	2 533 500.80 €

Participation du Budget général CCHS (24%)	658 710 €
TEOM (74%)	1 874 791 €

⇒ SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La participation au SDIS au titre de l'année 2017 continue de décroître même si sur l'année 2017, elle connaît une augmentation liée à l'arrivée des neuf communes.

Ainsi, pour 2017, elle s'élève à 526 772 € :

- soit une augmentation de 12.39 % par rapport à l'année précédente,
- ce qui représente un coût par habitant de 17.74 € (population totale au 01/01/17 : 29 685 habitants).

⇒ LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS

La procédure budgétaire 2017 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est terminée avec une présentation du DOB le 19 décembre 2016 et le vote du budget 2017 le 18 janvier.

Pour 2017, la cotisation par habitant est maintenue à 3 € comme les trois dernières années ce qui fait une participation de 86 775 € (28 925habitants x 3 €) pour la CCHS soit une augmentation de 15.02 % par rapport à 2016.

⇒ LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la PAIO qui a fusionné avec d'autres structures pour devenir la Mission Locale pour le Nord Sarthe.

Par manque d'informations à ce jour, l'hypothèse retenue concernant le montant de la participation à la Mission Locale est le maintien de la cotisation à 1,10 € par habitant soit une subvention de l'ordre de 32 655 €.

⇒ SMANS

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

Au titre de 2016, la Communauté des communes a versé une participation de 2 647,40 € à savoir 0,10 € par habitant.

Pour 2017, le montant devrait légèrement évoluer du fait de l'augmentation de la population de référence.

Par ailleurs, comme la Communauté de communes s'est engagée dans la réalisation de deux tranches de fibre optique, le coût de fonctionnement est majoré de 30 centimes par habitants afin de tenir compte de l'ingénierie déployée.

Ainsi, la cotisation réelle pour la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat sera de 0,40 € x 31 008 habitants soit au total 12 403,20 €.

A ce montant, il faut ajouter le coût des travaux de 1 300 000 euros par année pour le financement de 2 600 prises.

⇒ **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le CAUE (1 500 €),
- l'Association des Maires de Sarthe,
- l'Association Lesour Soulbieu,
- l'Association La Céramique à Prévelles pour la Biennale de la Céramique,
- etc...

Dans ce cadre, il est à noter que l'Agence Départementale Sarthe Développement n'est plus compétente en matière économique depuis le 1^{er} janvier 2017. A cette fin, l'association Initiative Sarthe va reprendre à son compte pour les Communautés de communes les actions préalablement exercées par Sarthe Développement ce qui va conduire la CCHS à augmenter sa cotisation de 152 € à 0,30 centimes par habitant soit au total 8 677,50 €.

LES EFFECTIFS

A titre liminaire, il est à noter le maintien du taux de cotisation CNFPT 0,90 % (contre 1% en 2015).

Pour mémoire, la loi NOTRe fait obligation aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Concernant les avantages en nature et le temps de travail, la CCHS n' a pas initié de chantier en la matière en 2016. A ce jour, tous les agents travaillent sur une base hebdomadaire de 37 heures 30, ce qui leur ouvre droit à 12 jours d'ARTT. La refonte du protocole ARTT qui date de 2001 reste une priorité.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance invalidité et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 4 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
Charges de personnel et frais assimilés	336 422 €	375 176 €	397 776 €	546 189 €	707 811 €	↗ 29,59%

Outre les traditionnels avancements d'échelons et de grades, pour 2016, il est à noter :

- le renforcement du service instructeur avec un troisième instructeur,
- le déploiement du service RAM avec l'arrivée d'une deuxième animatrice au 4 janvier 2016,
- le renforcement de la partie administrative et financière avec l'arrivée d'une adjointe au DGS chargée de mission et d'une gestionnaire administrative et financière.

Pour 2017, les charges de personnel devraient avoisiner les 800 108 € soit une augmentation de 92 297 € correspondant à :

- la création d'un quatrième poste d'instructeur,
- le recrutement d'un juriste marchés publics,
- les avancements d'échelon des deux gestionnaires des aires d'accueil, de la gestionnaire administrative et financière, d'un instructeur en droit des sols, de l'assistante marchés publics, du responsable technique et de la responsable administrative et financière,

Concernant les avancements de grade, la mise en œuvre du PPCR et de la transformation des primes en points génèrent du retard en la matière et ne permettent pas actuellement de préciser quel agent serait susceptible de bénéficier d'un avancement de grade.

Le tableau des effectifs serait le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement
<u>Administratifs</u>					
Directeur territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	2	1		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1		

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2		
Adjoint administratif territorial	C	1	1		
<u>Techniques</u>					
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	5 heures	
Adjoint technique territorial	C	2	2		
Adjoint technique territorial	C	1	1	5 heures	
<u>Urbanisme</u>					
Attaché territorial	A	1	1		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 – CCD de 3 ans à compter du 01/10/2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Adjoint administratif territorial	C	1	0		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1		
<u>Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants</u>					
Educateur de jeunes enfants	B	1	1		
Assistant socio-éducatif	B	1	1		Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 – CDD de 1 an renouvelable une fois à compter du 04/01/2016 – IB 500
<u>Emplois fonctionnels</u>					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
<u>Emplois de cabinet</u>					
Collaborateur de cabinet	A	1	0		Article 110 de la loi n°84-53 du 26/01/1984

LES PROJETS

Pour 2017, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- la finalisation du transfert de la compétence développement économique (charges, cessions de patrimoine, etc.),
- la finalisation du transfert de la compétence tourisme,
- l'acquisition des locaux de la CCHS,
- le suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- l'avancement de la démarche PLU intercommunal et l'intégration des neuf communes dans le périmètre d'étude,
- la réalisation du diagnostic agricole du territoire,
- l'adoption du schéma de mutualisation des moyens en application de la loi du 16 décembre 2010,
- la préparation du transfert de la compétence GEMAPI dans le cadre de la loi NOTRe,
- l'extension de l'atelier relais occupé par la société ICOFOR,
- la construction d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé,
- l'engagement d'une réflexion sur la préfiguration du transfert des piscines fertaises et de leur réhabilitation,
- le lancement d'une première tranche de travaux en matière de fibre optique,
- la construction de l'antenne RAM à Tuffé,
- la dissolution du SMPAD par l'effet de la loi NOTRe,
- la poursuite des procédures d'urbanisme communales.

LES REFLEXIONS

Diverses réflexions vont pouvoir être poursuivies ou lancées en 2017 :

- ↳ une concernant la préfiguration du transfert des piscines fertaises et de leur réhabilitation,

SCHEMA DE MUTUALISATION

La Communauté de communes a engagé la réflexion sur le schéma de mutualisation.

Après une réunion d'information, elle a retenu le Cabinet KPMG pour l'assister dans l'élaboration de ce document.

Le projet de schéma de mutualisation est en cours de validation auprès de communes membres. A l'issue et au plus tard trois mois après la notification du projet, le Conseil communautaire adoptera le schéma.

Sur cette base, un compte rendu de l'état d'avancement de ce schéma sera réalisé chaque année lors du DOB.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2017

LES ORIENTATIONS 2017

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la majoration ou le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 0,40 %.

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2015*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,61	4,47	5,19	4,85
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,48	3,40	3,80	4,36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,11	6,41	8,13	12,24
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la fiscalité additionnelle</i>	2,61	3,00	4,16	5,40
<i>au titre d'une FPZ</i>	19,42	21,54	22,47	20,53
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,46	8,81	12,84	11,29

➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré. Le Bureau communautaire préconise la reconduction de ces fonds de concours et de les porter à 350 000 € pour 2017.

LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Par conséquent, pour l'exercice 2017, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ➔ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV situé à Sceaux sur Huisne,
- ➔ le projet de la zone intracommunautaire Brières Gesnois – Huisne Sarthoise,

- ↳ le déploiement de la fibre optique sur le territoire,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Par ailleurs, pour l'année 2017, il est envisagé de recourir à l'emprunt pour financer :

- ↳ le déploiement de la fibre optique,
- ↳ les cessions de biens dans le cadre du développement économique.